

## Script vidéo- Publications ouvertes : l'engagement d'INRAE

INRAE a publié en octobre 2021 sa politique de science ouverte, coordonnée par la Direction pour la Science ouverte, la DipSO.

En cohérence avec les politiques nationales et européennes de recherche pour lesquelles l'accès ouvert constitue un axe structurant, INRAE fixe divers objectifs ambitieux, dont celui d'atteindre 100% de publications en libre accès à l'horizon 2030.

La libre circulation des connaissances est au cœur des valeurs et des enjeux planétaires portés par INRAE.

L'Institut considère que la publication en libre accès accélère la transmission des connaissances, mais aussi leur usage par les scientifiques et plus globalement leur appropriation par tous les acteurs de la société.

Et dans un monde où la parole de la science est parfois contestée et où les attentes de résultats rapides et directement applicables sont fortes, INRAE défend les enjeux de qualité, de transparence, de reproductibilité des résultats et d'intégrité de la recherche.

Quand on parle de publier en libre accès, cela concerne toutes les productions sous toutes leurs formes, que ce soit des textes, des données ou encore des codes.

Ainsi, les publications dans les revues scientifiques ne sont pas les seules concernées.

INRAE favorise aussi la diffusion en libre accès des autres productions, textuelles ou non, destinées aux acteurs des politiques publiques, aux professionnels ou au grand public.

Il faut donc rendre accessibles également, des ouvrages, les rapports ou les études techniques.

À propos de l'objectif de 100 % de publications en libre accès en 2030, il concerne l'accès libre aux textes des articles scientifiques, quel que soit le modèle économique de la revue qui a servi de support à leur publication.

Bien entendu, ouvrir ses publications, ses productions demande d'adapter ses pratiques.

Pour relever ce défi, INRAE accompagne ses chercheurs de différentes façons, par exemple, en facilitant l'accès à la production scientifique en libre accès via le moteur de recherche : Aureli.

INRAE accompagne également les chercheurs au dépôt dans HAL INRAE ou dans Recherche Data Gouv.

Plus globalement, des formations sur ces sujets sont proposées aux chercheurs.

Vis-à-vis de l'externe, l'Institut fait aussi évoluer ses propres revues vers des modèles plus ouverts et promeut de nouveaux modèles de révision par les pairs de preprint comme PCI.

INRAE négocie aussi avec les éditeurs commerciaux pour réduire les frais de publication et les coûts d'accès aux publications.

L'Institut est par ailleurs attentif aux pratiques de science ouverte dans le cadre de l'évaluation conseil des chercheurs et dans la gestion des carrières. Cette politique d'accompagnement est ajustée en permanence en suivant l'évolution des pratiques.

La vocation du chercheur est de contribuer à la production et à la diffusion des connaissances. Il est libre de publier sans accord hiérarchique préalable et reste libre de définir sa stratégie de publication.

La loi de 2016 pour une République numérique donne de nouveaux droits et de nouvelles libertés aux chercheurs pour mettre ses écrits en libre accès.

L'article 30 permet de diffuser librement la version finale du manuscrit version auteur acceptée par les pairs.

Dans l'optique d'atteindre l'objectif 100 % de publication en libre accès à l'horizon 2030, INRAE contribue à l'appropriation et à la reproductibilité des résultats dans le respect des bonnes pratiques dont l'intégrité fait partie.

Pour ce faire, il suit et prend en compte les procédures et recommandations internes.

Il se conforme aux demandes des financeurs, notamment Horizon Europe et l'Agence Nationale de Recherche (ANR).

D'une manière générale, les financeurs demandent un accès libre aux résultats des recherches qui ont reçu un financement public national ou européen.

Par exemple, l'ANR demande que les publications soient diffusées sous licence Creative Commons, CC-BY ou équivalent et déposées dans l'archive ouverte nationale HAL, au plus tard au moment de la publication.

Le programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation appelé Horizon Europe, s'inscrit dans cette démarche et va même jusqu'à prévoir des sanctions financières.

En revanche, il met à disposition une plateforme de publications Open Research Europe (ORE).

Enfin, plusieurs agences de financement nationales dans le monde ont établi, au travers du plan S, que toutes les publications scientifiques doivent être publiées dans des revues en libre accès ou via une plateforme en libre accès, ou encore déposées immédiatement dans des dépôts en libre accès sans embargo.

Dans le cadre de l'accompagnement de ses scientifiques, INRAE promeut les bonnes pratiques.

Il recommande notamment de choisir un support de publication vertueux en matière d'intégrité et notamment d'être vigilant avant de signer un contrat avec un éditeur.

Il conseille également de référencer sa production dans HAL INRAE et de toujours veiller à ce qu'une publication soit accessible dans une forme autorisée.

En complément, INRAE recommande aussi de créer un identifiant auteur comme IdHAL ou Orcid pour faciliter la citation des travaux par des tiers ou de publier un preprint pour prendre date et assurer son évaluation par les pairs en le soumettant à des dispositifs adaptés comme PCI.

Enfin, INRAE soutient la FAIRisation des données et des codes sous-jacents aux publications, ainsi que leur dépôt dans des entrepôts adaptés et certifiés.

Sur tous ces sujets, des guides pratiques et des formations sont proposés par la DipSO.

Les réseaux métiers qu'elle anime sont aussi en soutien pour aider les collectifs de recherche. On peut donc s'appuyer sur les documentalistes, les coordinateurs éditoriaux ou les référents données opérationnels.